

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2003
N° 10

L'UIP est prête à mettre son expertise au service de la reconstruction des institutions en Iraq



Parmi les parlementaires présents à Santiago du Chili figuraient 24 Présidents de Chambre et notamment (de gauche à droite) : M. Mohammed Naji Otari (Syrie), M. Jorge Chapper (Uruguay), M. Amusaa Mwanamwambwa (Zambie), M. Kandy Nehova (Namibie), M. Reuven Rivlin (Israël), M. Abdelwahed Radi (Maroc), M. Ouattara Famabaré Natchaba (Togo), M. Roch Marc Kaboré (Burkina Faso), M. Klaus Wanger (Liechtenstein), M. Sergey Zhalybin (Kazakhstan), M. Anders B. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP), M. Vadim Popov (Biélorus), M. Neil Andrew (Australie), M. Raranath Ranabhat (Népal), Mme Ingrida Udre (Latvie), M. Sergio Pérez (Président de l'UIP), Mme Isabel Allende et M. Andrés Zaldívar (Chili), M. Roberto De Almeida (Angola), M. Guy Nzouba-Ndama (Gabon) et M. Rory Kiely (Irlande).

Les représentants de 117 parlements nationaux, dont 24 Présidents de Chambres, réunis lors de la 108e Conférence interparlementaire qui a eu lieu à Santiago du Chili, du 6 au 12 avril 2003, ont adopté quatre résolutions, dont une sur la situation en Iraq. Dans cette résolution, l'Union interparlementaire (UIP) affirme être prête à mettre son expertise au service des choix proposés pour la reconstruction des institutions en Iraq.

Lors d'un entretien qu'il a eu à Londres avec le ministre des Affaires étrangères du Royaume Uni, M. Jack Straw, le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez, a évoqué la possibilité que l'UIP soit engagée aux côtés de l'ONU dans le processus de développement des institutions démocratiques en Iraq. « J'espère que l'UIP pourra jouer un rôle significatif pour assister le gouvernement intérimaire en Iraq » lui a répondu le ministre britannique des Affaires étrangères.

Le Président du groupe britannique à l'UIP, M. John Austin, soutient cette initiative. Dans une lettre adressée à M. Straw, M. Austin estime que l'UIP peut apporter son expérience en la matière. Il a également souligné que les parlementaires ont un rôle important à jouer pour assister les nouveaux parlements sur la route vers la démocratie.

S'agissant de la participation du Congrès des Etats-Unis à l'UIP, M. Austin a également demandé à M. Straw d'évoquer cette question « en temps voulu, lors de réunions avec le Président, le Secrétaire d'Etat et toute autre personne concernée ». □

Sommaire

L'enjeu de la réforme de l'UIP	p. 2
Soutien britannique à l'UIP en Iraq	p. 3
Paroles de Présidents	p. 4-5-6-7
Prochaine Conférence sur la Méditerranée	p. 4
Réunion parlementaire israélo-palestinienne	p. 5
Parlement et contrôle des forces armées	p. 6
UIP/ONU : non à la discrimination contre les femmes	p. 8
Evolution parlementaire	p. 10-11

Contrôle parlementaire des négociations sur le commerce à la Conférence de Cancún

Préoccupés par le manque de progrès dans les négociations du cycle de Doha sur le commerce international, qui ont lieu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un comité de pilotage composé de représentants d'une vingtaine de parlements nationaux et d'assemblées parlementaires régionales s'est réuni au Siège de l'Union interparlementaire (UIP) à Genève pour examiner les moyens d'accroître la transparence démocratique à l'OMC.

Le Comité de pilotage a fait sienne l'initiative de l'UIP et du Parlement européen d'organiser une session parlementaire spéciale à Cancún (Mexique) lors de la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, à laquelle participeront des représentants gouvernementaux pour faire le point sur le cycle de négociations en cours sur le commerce, y compris la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement.

La session parlementaire de Cancún aura lieu les 9 et 12 septembre 2003, en tant qu'évènement parallèle de la Conférence ministérielle et débattrà des sujets les plus controversés du cycle actuel de négociations sur le commerce, tels que les subventions à l'exportation des produits agricoles, la propriété intellectuelle et l'accès aux produits pharmaceutiques essentiels, ainsi que le commerce dans le domaine des services. Si les négociations restent l'apanage des gouvernements, les parlementaires entendent bien exercer leur droit de contrôle de l'action gouvernementale dans ce domaine.

En février dernier, les parlementaires ont adopté à Genève une Déclaration dans laquelle ils souhaitent « promouvoir une nouvelle libéralisation du commerce qui tienne compte des politiques de développement nationales dans le cadre d'un système équitable fondé sur des règles. L'adhésion de nouveaux pays à l'OMC est cruciale si l'on veut en faire une organisation réellement universelle. Notre but est de promouvoir un commerce qui profite à tous, qui amplifie le développement et qui réduise la pauvreté ».

« Nous voulons que l'UIP ait une réelle influence »

Le député belge Geert Versnick a participé activement à l'élaboration du plan de réforme de l'UIP, adopté à Santiago du Chili. Il nous en explique l'enjeu.

Q : Quelle est l'importance de la réforme de l'UIP ?

Geert Versnick : Nous voulons que l'UIP soit une organisation qui ait une réelle influence. Nous l'avons prouvé par exemple en adoptant une résolution sur la guerre en Iraq. La nouvelle Assemblée, qui remplace l'actuelle Conférence, se réunira deux fois par an et sera composée d'une « Commission permanente de la paix et la sécurité internationale », d'une « Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce » et d'une « Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme ».

Q : En quoi consiste cette réforme ?

G.V. : La nouvelle structure va permettre à l'UIP d'être plus en phase avec l'actualité. Les commissions auront un président et des vice-présidents qui pourront réagir plus vite sur les questions qui préoccupent le monde et être en contact permanent, grâce aux moyens techniques qui existent aujourd'hui. Les décisions prises par ce Bureau devront être approuvées par l'Organisation dans son ensemble, lors des Assemblées. Il se peut que des décisions soient contestées par certains parlementaires membres de l'UIP et je pense que cela est une bonne chose. Il est important qu'il y ait un vrai débat au sein de l'UIP, comme nous l'avons eu à Santiago, concernant le point supplémentaire d'urgence à propos de la guerre en Iraq. Cette tension et les négociations qui ont permis d'obtenir une résolution sur ce point ont intéressé les journalistes présents et elles ont été répercutées dans la presse nationale et par les agences internationales accréditées à Santiago.

Q : L'UIP doit-elle prendre plus souvent des positions politiques pour être présente sur la scène internationale ?

G.V. : Je crois qu'une réunion de parlementaires qui ne prend pas de positions politiques est une agence de voyage. Et nous ne sommes pas une agence de voyage. L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux et nous voulons être une association de responsables politiques conscients de leurs devoirs envers les électeurs qu'ils représentent.



Photo OMC/C. Velásquez.

Le député belge M. Geert Versnick a été le modérateur d'une table ronde intitulée « Les parlements et l'OMC » qui s'est tenue en juin au Siège de l'OMC à Genève, dans le cadre d'un Symposium public consacré aux défis à relever d'ici à la Conférence de Cancún. De gauche à droite : M. John Dupraz (député suisse), M. Supachai Panichpakdi (Directeur général de l'OMC), M. Geert Versnick, M. Michel Hansenne (membre du Parlement européen), et M. Ricardo Melendez-Ortiz, Directeur exécutif du ICTSD (Centre for Trade and Sustainable Development).

Les parlementaires doivent-ils s'impliquer davantage dans les enjeux de politique internationale et notamment en Iraq ?

A l'heure où les dépenses militaires augmentent et dans un monde de plus en plus dangereux, les parlementaires doivent-ils s'impliquer davantage dans les enjeux de politique internationale ? Oui, estime l'Union interparlementaire, qui a produit dernièrement une série de guides leur permettant d'être mieux informés et donc plus performants sur des sujets dits sensibles. A Santiago du Chili, l'UIP a publié, conjointement avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF), un guide à l'usage des élus des peuples sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité.

« Il faut impérativement que les opinions du peuple se reflètent dans la politique de sécurité nationale, où sont énoncées les valeurs fondamentales et les principes relatifs à la sécurité nationale que l'Etat entend promouvoir et protéger. Il est nécessaire qu'au sein des parlements, les représentants de la volonté populaire travaillent en collaboration étroite avec le gouvernement et le secteur de la sécurité », estime le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez. « Le guide publié conjointement par l'UIP et le DCAF est un outil très utile, qui peut aider d'une façon concrète à la construction d'un monde plus sûr », souligne pour sa part le parlementaire suisse Paul Günter. Et M. Philipp Fluri, Directeur adjoint du DCAF de rappeler que « l'idée d'un contrôle parlementaire et démocratique des forces armées fait également son chemin à l'OTAN et à la CSCE ».

Un contrôle parlementaire des forces armées est nécessaire. L'agence France Presse (AFP), citant le dernier rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), affirme que les dépenses militaires dans le monde ont progressé de 6% en 2002, à 794 milliards de dollars, soit 2,5% du Produit intérieur brut mondial, et 128 dollars par habitant. Les dépenses militaires mondiales, qui avaient fortement baissé dans la décennie 1989-1998 après la fin de la guerre froide, ont augmenté en 2002 pour la quatrième année consécutive. Et qui dit dépenses militaires en hausse pense guerre, destruction et souffrances.

Proches de leurs opinions publiques, les parlementaires peuvent, à défaut d'empêcher les guerres, s'impliquer pour faciliter la paix et la reconstruction des institutions démocratiques des pays ravagés par les conflits. C'est ce qu'ils entendent faire notamment en Iraq, où l'UIP est prête à mettre son expertise au service de la reconstruction de ce

pays occupé par une coalition dirigée par les Etats-Unis d'Amérique. L'une des parties prenantes au conflit, en l'occurrence le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, n'a pas dit non. « J'espère que l'UIP pourra jouer un rôle significatif pour assister le gouvernement intérimaire en Iraq », a déclaré M. Jack Straw au Président de l'UIP, Sergio Páez, à Londres. La démocratie reprendrait ainsi ses droits, grâce à la diplomatie parlementaire. □

L.B.

Interview avec M. John Austin, Président du Groupe britannique à l'UIP

« L'UIP peut être utile en Iraq et sans doute en Arabie saoudite »

Q : Que pensez-vous de la proposition faite par le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Páez, au Ministre des Affaires étrangères britannique, M. Jack Straw, sur un éventuel engagement de l'UIP dans le développement des institutions démocratiques en Iraq ?

John Austin : Le sénateur Páez a abordé un thème important avec Jack Straw. Et je pense que le Ministre des Affaires étrangères lui a répondu de façon positive. Il a par exemple reconnu que d'autres parlements ont aidé à la reconstruction de l'Europe. J'ai moi-même été actif ici au Royaume-Uni, dans le cadre d'une organisation qui travaille avec les démocraties émergentes d'Europe centrale, pour la formation des nouveaux parlementaires dans différents pays. Je pense que le Ministre Straw reconnaît le fait que les parlementaires venus d'autres législatures peuvent être d'un grand secours. Je lui ai d'ailleurs adressé une lettre au sujet de l'UIP.

Q : Concrètement, quel peut être le suivi de cette proposition ?

J.A. : En Europe de l'Est, j'ai participé à des séminaires sur la bonne gouvernance, la transparence et les moyens d'amener l'Exécutif à rendre compte, ainsi que sur les procédures parlementaires. Certes, comme l'a dit le Président de la Chambre des Communes, Michael Martin, nous n'avons pas toutes les réponses. Nous avons même quelque chose à apprendre des nouvelles démocraties et je pense que cela est vrai au Royaume-Uni, maintenant que nous avons dévolu des compétences au Pays de Galles et à l'Ecosse. En Ecosse, ils ne font pas les choses de la même façon qu'à Westminster, ils procèdent différemment. Et je dois dire que ce qu'ils font en matière d'examen des projets de loi est meilleur que ce que nous faisons. C'est l'échange qui est enrichissant ! L'une des organisations avec lesquelles j'ai collaboré est un projet néerlandais traitant des règlements parlementaires Est-Ouest et qui réunissait des parlementaires venus de différents pays, avec des modèles et des règlements différents. Nous avons organisé des séminaires en Russie, en Albanie, non pas en leur disant voilà ce qu'il faut faire, mais en leur proposant une façon de procéder parmi d'autres. C'est une manière de parler de tout ce qui touche à une démocratie parlementaire responsable. Et il est certain que l'UIP est la plus apte à le faire en Iraq et sans doute en Arabie saoudite. Maintenant que les Saoudiens sont membres de l'UIP, on peut espérer qu'ils s'engageront davantage dans le processus parlementaire.



« J'espère que l'UIP pourra jouer un rôle significatif pour assister le gouvernement intérimaire en Iraq », a déclaré le Ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Jack Straw, en recevant le Président de l'UIP, M. Sergio Páez, le 21 mai 2003 à Londres.

Les élus des peuples actifs sur la scène politique internationale

Le Président du Comité de coordination de la CSCM, M. Rudy Salles, l'affirme :

« La prochaine CSCM doit déboucher sur la création du Parlement de la Méditerranée »

A Santiago du Chili, le Conseil directeur de l'UIP a nommé le député français Rudy Salles, au poste de Président du Comité de coordination et du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), pour un mandat de deux ans. M. Rudy Salles nous fait part de ses priorités.

Q : Vous avez été nommé coordinateur de la CSCM. Quels sont vos objectifs ?

Rudy Salles : Notre objectif est de relancer le processus de la CSCM. C'est une belle idée lancée il y a une dizaine d'années et qui a pour but de créer un parlement de la Méditerranée. Malheureusement, cela fait un certain temps que cette idée stagne, en raison notamment du problème du Moyen-Orient. Je souhaite remettre sur pied ce processus, car je crois que dans une situation difficile, il ne faut pas rester inerte. Il faut essayer d'avancer et réunir autour d'une table des femmes et des hommes qui ont des choses à se dire, qui peuvent être d'accord sur bien des sujets, mais qui peuvent aussi être en désaccord. Ces désaccords, il faut avoir le courage de les affronter. Nous, les parlementaires, faisons cela dans nos parlements de façon permanente.

Q : Comment voyez-vous la division du travail entre le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP et la CSCM ?

R.S. : L'UIP a eu la sagesse de créer la CSCM et le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et ne pas mélanger les deux choses. Le Comité du Moyen-Orient s'occupe des questions relatives au Moyen-Orient et nous devons être très proches de ses membres pour discuter avec eux et savoir comment nous pouvons les aider. Mais notre charge de travail au sein de la CSCM est la Méditerranée et les problèmes qui y sont liés et également la promotion de la Méditerranée, qui est un aspect extrêmement positif. Nous devons mettre toutes les questions sur la table de façon à pouvoir envisager tous les problèmes, tels que celui de la pollution. Lorsque nous voyons les dégâts causés par le naufrage du Prestige dans l'Atlantique, nous n'osons imaginer ce qu'il adviendrait si une affaire aussi grave devait se produire en Méditerranée, mer fermée qui plus est ! Voilà un sujet qui pourrait faire partie de nos travaux. Je vais lancer une consultation auprès des parlements membres de l'UIP pour savoir ce qu'ils attendent de la CSCM, de façon à préparer une synthèse de tout cela, avec les deux rapporteurs qui m'accompagnent, un parlementaire marocain et un parlementaire grec. Nous pourrions ainsi faire un rapport exhaustif lors de la prochaine Assemblée à



M. Rudy Salles (à droite), Président du Comité de coordination et du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Genève, en automne, pour savoir quel projet et quel calendrier établir.

Q : Avez-vous déjà l'idée d'organiser une prochaine Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée ?

R.S. : Oui, notre idée est celle d'arriver à organiser une nouvelle CSCM (n.d.l.r, la IV CSCM). Mais je mets une condition à cela : nous n'allons pas faire une CSCM pour rien ! Nous devons faire une CSCM qui débouche sur quelque chose, c'est-à-dire sur la création du Parlement de la Méditerranée. Cela fait des années que nous faisons des réunions pour, à chaque fois, faire le constat de l'année précédente, c'est-à-dire que l'on n'a pas avancé. Il faut que cette période soit révolue. Je suis conscient que ce n'est pas facile. A la première réunion du Comité de coordination, nous avons senti un certain nombre d'oppositions entre les uns et les autres, et en vingt-quatre heures, après que nous nous sommes parlés, il y a eu un déblocage de la situation et tous les participants souhaitent maintenant que l'on avance très vite. Je trouve cela encourageant. Mon but est de mettre sur pied cette organisation pour que nous puissions déboucher sur la création de ce parlement, pur que nous puissions travailler pour améliorer la condition de vie des Méditerranéens. La Méditerranée doit devenir un trait d'union entre nous tous, parce que nous avons tous besoin les uns des autres.

« La Syrie soutient toute proposition pour aider la paix »

Le Président du Conseil du peuple syrien, M. Mohammed Naji Otari, était présent lors de la 108e Conférence inter-parlementaire. Il estime que « l'UIP est une organisation importante car elle réunit tous les élus des peuples. Elle représente les processus démocratiques qui aident à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde ». Entretien.



Photo UIP/J. Inostroza

M. Finn Martin Vallersnes a présidé une réunion du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, qui a entendu des membres de la Knesset et une délégation palestinienne à Santiago du Chili.

Q : Vous présidez le Conseil du Peuple syrien. Que pensez-vous de l'idée de M. Salles d'organiser une nouvelle Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée ?

Mohammed Najj Otari : Nous soutenons toute proposition pouvant aider à parvenir à la coopération et à la paix, que ce soit en Méditerranée ou partout ailleurs. Mais nous avons une question importante dont il faut tenir compte : le lien qui existe entre démocratie et développement. Pour nous, le plus grand obstacle au développement est la question de l'occupation des territoires arabes par Israël. Notre priorité est la libération de notre terre, et plus précisément les hauteurs du Golan. Ces questions sont essentielles pour la région de la Méditerranée.

Q : L'UIP a aussi créé le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Comment évaluez-vous son importance ?

M.N.O. : L'UIP est fondée sur la légitimité et les principes internationaux. Il existe plusieurs résolutions adoptées par les Nations Unies concernant la libération des territoires arabes occupés. Aucune n'a été mise en œuvre à ce jour et Israël continue d'être traité d'une façon spéciale. Il y a ainsi deux poids et deux mesures. Nous estimons que la question de la libération des territoires arabes occupés et du retrait total par Israël de ces territoires est la plate-forme pour l'instauration d'un dialogue. Nous ne pouvons pas dialoguer avec quelqu'un qui occupe notre terre. Il faut préserver la légitimité des décisions internationales et les Israéliens devraient se retirer et mettre en œuvre les résolutions de l'ONU.

« La porte du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient reste ouverte à tous les parlementaires des pays concernés »

A Santiago du Chili, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP a élu le député norvégien,

M. Finn Martin Vallersnes, à la Présidence. Le Comité a par ailleurs regretté que les élections à la Knesset, tenues en Israël le 28 janvier 2003, aient entraîné l'annulation d'une réunion entre membres de la Knesset et membres du Conseil législatif palestinien (CLP) que l'UIP devait organiser à son Siège à Genève en décembre 2003. Le nouveau président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient souhaite relancer cette initiative, avec le soutien du Groupe parlementaire suisse à l'UIP et du Manifeste-Mouvement pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

Q : Quel est votre but en tant que président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ?

Finn Martin Vallersnes : Ma priorité est de poursuivre le dialogue constructif entre Israéliens et Palestiniens, et, si possible, en présence des pays voisins. Cette année, des représentants des délégations égyptiennes et jordaniennes étaient présents à notre réunion. Il est aussi important de définir quelles sont les perspectives d'année en année. Cette année, nous nous sommes penchés sur la « feuille de route » proposée par le quartet et sur la façon dont les parlementaires peuvent travailler pour aider à ce que les gouvernements mettent en œuvre cette feuille de route. Nous allons continuer d'examiner cette piste cet automne à Genève. Je crois que c'est l'une des possibilités concrètes que nous avons actuellement d'avancer quelque peu. Je pense que les parlementaires sont une composante très importante de l'ensemble du réseau appelé à se concerter.

Q : Pensez-vous que la Syrie pourrait enfin participer aux réunions du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ?

F.M.V. : Je n'ignore pas que les Syriens et les Libanais ont été invités à ces réunions par le passé. Autant que je sache, ils ont choisi de ne pas être présents, mais je pense qu'il est important que la porte leur soit encore ouverte. S'ils veulent

nous rejoindre et participer aux réunions, ils seront les bienvenus.

Q : Pensez-vous qu'il puisse y avoir une réunion entre les délégations parlementaires israélienne et palestinienne à Genève ?

F.M.V. : Nous avons une invitation émanant du Groupe parlementaire suisse à l'UIP et nous travaillons avec le Secrétaire général de l'UIP pour tenter de l'organiser au plus vite. Nous avons l'intention de prolonger les initiatives prises par nos prédécesseurs et je salue l'initiative des Suisses.

**Entretien avec le Président de la Knesset,
M. Reuven Rivlin**

« Nous sommes toujours en contact avec ceux qui sont prêts à nous parler »

Q : Les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens sont difficiles. Comment voyez-vous l'évolution de la situation ?

Reuven Rivlin : Nous parlons et nous négocions tout le temps. Certaines personnes pensent que parlons parce que nous sommes condamnés à vivre ensemble. Je dis que pour vivre ensemble décemment nous devons parler [aux Palestiniens]. Mais vous ne devez parler qu'avec quelqu'un que vous comprenez et en qui vous avez confiance. Car si je n'ai pas confiance en vous, je ne vais pas vous croire et si je ne vous crois pas, je n'accepterai aucun compromis avec vous. Nous devons donc croire en quelqu'un...Parlons d'Abou Mazen (n.d.l.r. le Premier Ministre palestinien Mahmoud Abbas). Nous le connaissons...Ces deux dernières années, il s'est prononcé en faveur de l'arrêt de l'utili-

sation de la terreur, parce que le monde entier est contre et que cela n'a mené les Palestiniens nulle part. J'ai donc le devoir de lui donner une chance. Et nous le ferons. Parce qu'avec Arafat nous avons signé les accords d'Oslo qui nous ont mené au désastre. Abou Mazen peut, par exemple, commencer à lutter contre le terrorisme d'une façon constructive : à la radio, à la télévision, dans les écoles et dans les jardins d'enfants.

Q : Avez-vous des contacts avec le Conseil législatif palestinien ?

R.R. : Nous sommes toujours en contact avec ceux qui sont prêts à nous parler. Dialoguer est très important. Et ce qu'a fait Abou Mazen est beaucoup plus important. Il agit pour trouver un nouvel horizon, pour exprimer une nouvelle vision

Q : Si l'UIP invite les élus à la Knesset à venir rencontrer les membres du Conseil législatif palestinien à Genève, accepterez-vous ?

R.R. : Bien entendu.

Q : Vous acceptez de rencontrer les membres du Conseil législatif palestinien au Siège de l'UIP à Genève ?

R.R. : Oui, pourquoi pas ? Chaque fois que nous sommes invités à quelque sorte de dialogue que ce soit, nous sommes prêts à discuter. Mais vous devez me convaincre que je peux faire confiance à la personne qui est en face de moi. Car si je lui parle et que cette personne me fait une promesse que je sais impossible à tenir, je ne peux pas avoir confiance. Je parle tous les jours aux Palestiniens. Je parle chaque jour à M. Saeb Erekat. C'est un ennemi, mais nous devons dialoguer parce que nous devons continuer de vivre la vie de tous les jours. Nous ne pouvons pas méconnaître les besoins de nos peuples.

L'UIP et le DCAF ont publié un Guide à l'usage des parlementaires sur le contrôle des forces de sécurité

L'Union interparlementaire (UIP) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF) ont publié à Santiago du Chili un guide à l'usage des parlementaires sur le contrôle du secteur de la sécurité. Cette publication a été présentée lors d'une conférence de presse, en présence du Président de l'UIP, le Sénateur chilien Sergio Pérez, du Président de la Commission de la Défense du Sénat chilien, M. Fernando Flores, du chef de l'Etat-major chilien, le Général Juan Carlos Salgado, du parlementaire suisse, Paul Günter, du Directeur adjoint du DCAF, M. Philipp Fluri, et du Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson.



De gauche à droite : le Général Juan Carlos Salgado, le sénateur Fernando Flores et le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Pérez.

« Il faut que les opinions du peuple se reflètent dans la politique de sécurité nationale »

La sécurité est primordiale pour le bien-être du peuple. Aussi faut-il impérativement que les opinions du peuple se reflètent dans la politique de sécurité nationale, où sont énoncées les valeurs fondamentales et les principes relatifs à la sécurité nationale que l'Etat entend promouvoir et protéger. Il est nécessaire qu'au sein des parlements, les représentants de la volonté populaire travaillent en collaboration étroite avec le gouvernement et le secteur de la sécurité. Mais si tous ont un objectif commun, leurs rôles et leurs devoirs sont fondamentalement différents. Au Chili, les relations entre société et forces armées se sont améliorées au fil des années. La communauté internationale trouvera dans ce pays un climat de respect mutuel et de coopération qui, nous l'espérons, se renforcera encore dans l'avenir. Nous ne doutons pas que ce guide contribuera à ce que tous les acteurs clés du secteur de la sécurité mettent leurs efforts de coopération au service de l'intérêt commun de tous les citoyens.

M. Sergio Pérez, sénateur chilien, Président de l'UIP

« Une organisation sociale qui repose sur la confiance et le dialogue »

Le Parlement est chargé de définir le cadre légal, d'adopter le budget et de contrôler les activités du secteur de la sécurité. Il ne peut exercer pleinement ces responsabilités que s'il a un large accès à l'information et à l'expertise technique nécessaire et qu'il a le pouvoir et la volonté d'exiger du Gouvernement qu'il lui rende compte de son action. Cela suppose une organisation sociale qui repose sur la confiance et le dialogue. De nos jours, le rôle joué par ceux à qui il incombe d'assurer la sécurité est en pleine mutation. Des conflits armés d'un type nouveau et les liens de plus en plus forts entre les Etats ont suscité des solutions novatrices et une réflexion inédite autour du concept même de la sécurité. Les attentats du 11 septembre 2001 et leurs conséquences n'ont fait que renforcer ce besoin.

M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP.

« Un outil utile à la construction d'un monde plus sûr »

La conférence interparlementaire de Santiago du Chili a été une bonne occasion pour la publication de ce guide, car les parlementaires et les

médias étaient présents. On peut également lier cet événement à l'histoire du Chili. Les récents développements qui ont eu lieu sur la scène politique mondiale soulignent également l'importance d'une publication telle que celle-ci. M. Adolf Ogi, ancien Conseiller fédéral responsable du Département de la Défense suisse et actuel Ambassadeur des Nations Unies pour le sport au service de la paix, a été l'une des forces motrices de la fondation de trois centres qui sont importants à Genève : le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), le Centre de déminage humanitaire, et le Centre pour les études sur la sécurité. Le guide publié conjointement par l'UIP et le DCAF est un outil très utile, qui peut aider d'une façon concrète à la construction d'un monde plus sûr.

M. Paul Günter, Membre du Parlement suisse.
Président du Groupe suisse à l'UIP

« L'idée d'un contrôle parlementaire et démocratique des forces armées fait également son chemin à l'OTAN et à la CSCE »

Il existe un discours au sein des organisations internationales concernant la question du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité. Cela signifie qu'il y a une prise de conscience par rapport à cette question. Le rapport paru en 2002 sur le développement humain souligne l'importance du contrôle du secteur de la sécurité. L'idée d'un contrôle parlementaire et démocratique des forces armées fait également son chemin au sein de l'OTAN et de la CSCE. Elle est considérée un point clé de tout développement démocratique et de tous les programmes de coopération avec les gouvernements des pays en voie de démocratisation. Le bilan n'est peut-être pas encore excellent mais le processus va dans le sens d'une démocratisation approfondie, dans un nombre toujours croissant de pays qui prennent au sérieux la question du contrôle démocratique des forces de sécurité. Le DCAF estime que l'efficacité du contrôle parlementaire n'en est donc que plus vitale dans la mesure où elle garantit que les nouvelles solutions seront conçues et mises en œuvre avec toute la transparence et la responsabilité voulues. A défaut, les forces de sécurité risquent de mal comprendre leur mission et de s'ériger en Etat dans l'Etat, absorbant des ressources déjà limitées ou exerçant une influence politique et économique excessive.

M. Philipp Fluri, Directeur adjoint du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-Genève (DCAF)

L'exemple du Chili

À Chili, le chef de l'Etat-major, le Général Juan Carlos Salgado, et le Président de la Commission de la Défense, le sénateur Fernando Flores (n.d.l.r. un proche de l'ex-Président Allende et qui a vécu pendant des années en exil à Washington) travaillent ensemble. Ils nous livrent leur impression sur le guide à l'usage des parlementaires sur le contrôle des forces de sécurité.

Q : Le fait que ce guide soit publié ici à Santiago du Chili est-il symbolique pour vous ?

Fernando Flores : C'est en effet symbolique. Mais je tiens à vous dire que nous travaillons ensemble, sur de nombreux sujets. Le général possède une technologie de pointe qui peut nous rendre service !

Général Juan Carlos Salgado : Nous travaillons justement ensemble à la préparation d'un séminaire à ce sujet.

Q : Que pensez-vous de ce guide ?

Général Salgado : Ce guide est important parce qu'il résume le concept moderne de la sécurité et qu'il établit la responsabilité que l'Etat doit avoir dans le domaine de la sécurité. C'est en somme un compromis et une bonne façon d'aborder les choses. Mais je dis aussi que le titre de l'ouvrage prête à confusion car le terme de « contrôle des forces de sécurité » suggère l'idée que le secteur des forces de sécurité est sans aucun contrôle. Il me semble que ce guide aborde plutôt l'interaction entre parlement et forces de sécurité.

Sénateur Flores : Il s'agit de cela en effet. Ce guide est important, car l'apprentissage des peuples se fait peu à peu. L'expérience

de certaines personnes dans ce domaine est importante, car elle peut aider les autres. Cela amplifie les possibilités que les parlementaires ont dans certains domaines, et notamment celui-ci.

Q : Est-ce un outil qui permet aux citoyens qui ont élu leurs représentants au Parlement de mieux comprendre cette relation entre forces armées et démocratie ?

Général Salgado : Absolument ! Nous devons convaincre les gens de beaucoup de choses, et notamment de la relation entre le secteur de la sécurité et le Parlement. Il faut continuer de travailler pour faire passer le message.

Q : Est-ce difficile pour vous de convaincre les citoyens ?

Général Salgado : Non. C'est plus facile aujourd'hui qu'hier.

Les femmes en point de mire à l'UIP

Les élues des peuples sont de plus en plus nombreuses à prendre part aux conférences de l'UIP et à occuper des postes importants au sein de l'organisation mondiale des parlements. A Santiago du Chili, quelque 140 femmes représentant 93 parlements nationaux ont notamment débattu de la question de la guerre en Iraq et exprimé leur profonde consternation face aux conséquences du conflit pour les femmes et les enfants.

Elles ont demandé aux parties au conflit de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme et elles ont rappelé le rôle fondamental que les femmes jouaient dans la phase suivant un conflit armé, c'est-à-dire dans la réconciliation. Par ailleurs, les femmes parlementaires ont souligné le rôle primordial qui était celui des Nations Unies et ont demandé à l'UIP de participer activement à ce processus d'édification de la paix.



Mme Isabel Allende (à gauche), Présidente de la Chambre des députés du Chili, a ouvert la réunion des femmes parlementaires à Santiago du Chili.

« A l'UIP les pays ont la possibilité de se défendre et de donner leur point de vue »

La Présidente du Saeima de Lettonie, Mme Ingrida Udre, a évoqué le rôle de l'organisation mondiale des parlements dans le contexte de la guerre en Iraq :

Q : Quel peut être l'impact des conférences de l'UIP dans un contexte international tel que nous le vivons ici à Santiago au moment de la guerre en Iraq ?

Ingrida Udre : Elles sont très importantes, car les représentants des différents pays, qui ont des points de vue différents, ont la possibilité de s'asseoir ensemble et de discuter de différents thèmes. Les représentants des parlements ont également la possibilité de se défendre et de donner des informations ainsi que leur point de vue. Avec la résolution que nous avons adoptée sur l'Iraq, nous avons montré notre unité et aussi notre sens de la démocratie, car même si nous avons des idées différentes, nous avons trouvé un compromis. Cela montre au reste du monde qu'il y a toujours la possibilité de trouver un compromis et de résoudre les conflits de différentes façons.

Q : Est-ce difficile pour une femme de présider un parlement ?

I.U. : Cela est certainement différent ! Au début, les hommes vous regardent en tant que femme. Ils agissent de façon différente. Maintenant, les hommes ont une attitude très positive au parlement. Ils sont plus polis qu'auparavant, lorsqu'un homme présidait le parlement !

« Nous appliquons de bonnes règles de fonctionnement et sommes capables de produire des résultats »

Signe des temps, le Groupe géopolitique des « 12 Plus » à l'UIP est actuellement dirigé par une femme, la députée norvégienne Oddbjorg Starrfelt. Le Groupe des pays dits occidentaux est composé des 43 parlements suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. (Observateurs : Serbie-et-Monténégro, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Parlement européen).

Q : Vous présidez le Groupe des Douze Plus. Est-ce une tâche difficile dans le contexte international actuel ?

Oddbjorg Starrfelt : Oui, parce nous affrontons un défi supplémentaire avec la guerre en Iraq et parce que nous sommes divisés en tant que région sur cette question. Mais nous appliquons de bonnes règles de fonctionnement et sommes capables de produire des résultats. Au comité de rédaction de la résolution sur l'Iraq, nous avions un parlementaire d'un pays en faveur de la guerre et un parlementaire d'un pays qui était contre la guerre et ils ont réussi à s'accorder sur un texte acceptable pour tous.

Q : Quel est le secret des pays nordiques qui sont toujours les mieux placés quant à la présence des femmes au Parlement ?

O.S. : Je n'ai pas de certitude mais il s'agit d'un processus qui va se renforcer. Je pense que les pays nordiques appliquent des règles, d'abord dans les partis politiques ou du moins dans certains partis, et dans les différentes instances de nos démocraties.

L'avis d'un homme

« Je ne sais pas ce que serait la politique norvégienne sans un bon équilibre entre hommes et femmes »

Q : Les pays nordiques arrivent toujours en tête de liste concernant la présence des femmes au Parlement. Comment l'expliquez-vous ?

F.M.V. : Je pense que les femmes ont une position forte dans la société norvégienne depuis des siècles. Il a fallu un peu de temps pour qu'elles puissent exercer leurs pleins droits dans le système politique. Mais cela s'est produit il y a une centaine d'années. Il nous reste encore du chemin à parcourir, mais je pense qu'il faut impérativement qu'elles apportent leur contribution parce que les femmes ont souvent un point de vue un peu différent sur les problèmes et c'est très utile. Je ne sais pas ce que serait la politique norvégienne aujourd'hui sans un bon équilibre entre hommes et femmes !

M. Finn Martin Vallersnes, Membre du parlement norvégien. Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

« J'éprouve de la douleur face à la guerre en Iraq »

J'éprouve de la douleur face à la guerre injuste en Iraq qui a pour conséquence la destruction et la mort et qui touche des milliers d'êtres humains, dont des femmes et des enfants, mais par ailleurs, je suis très heureuse de vous recevoir au Chili en ma qualité de présidente de la Chambre des députés, responsabilité que je suis la deuxième femme à exercer depuis 1811, date de la fondation de notre Congrès national.

Mme Isabel Allende,
Présidente de la Chambre des députés du Chili. Présidente de la Réunion des femmes parlementaires à Santiago

« A Santiago, nous avons travaillé, pour refléter les demandes de l'opinion publique internationale »

La délégation iranienne aux réunions de l'UIP comporte presque toujours une femme parlementaire dans ses rangs. La conférence de Santiago n'a pas fait exception, avec la présence de Mme Soheila Jelodarzadeh, l'une des 12 Vice-Présidents du Parlement de la République islamique d'Iran.

Q : La Conférence parlementaire de Santiago a lieu à un moment où la situation internationale est tendue, pour cause de guerre en Iraq. Quelle est la position de l'Iran à ce sujet ?

Soheila Jelodarzadeh : Nous avons toujours dit que la communauté internationale doit faire tous les efforts pour renforcer le rôle de l'ONU pour tenter de résoudre tout conflit au niveau mondial.

Nous avons été les plus touchés par le régime de Saddam Hussein, notre voisin. Mais nous insistons sur le fait que le règlement des conflits passe par le dialogue et par des mécanismes pacifiques. Comme cela a été mis en évidence ici à Santiago du Chili, nous pensons qu'il est important de suivre le souhait et la demande de l'opinion publique dans ce sens. C'est ce qui doit être fait et je crois qu'ici, lors de cette conférence, nous avons travaillé, pour refléter les demandes de l'opinion publique internationale.

Mme Soheila Jelodarzadeh,
l'une des 12 Vice-Présidents du Parlement de la République islamique d'Iran

Lancement d'un guide conjoint UIP/ONU pour combattre les discriminations à l'égard des femmes

Toujours à Santiago du Chili, l'UIP et l'ONU ont publié la version anglaise d'un guide à l'usage des parlementaires relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à son Protocole facultatif. Ce guide a été financé grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement (ACDI) et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).

... LU DANS LA PRESSE ...

« Ne rien faire pour Amina : inconcevable ! »

A moins d'un mois de ce nouvel épisode judiciaire concernant la Nigériane Amina Lawal, la mobilisation en faveur de la jeune femme donne de la voix. L'Union interparlementaire (UIP), basée à Genève, a ainsi une nouvelle fois demandé la grâce d'Amina. L'organisation mondiale des Parlements, doyenne des organisations politiques multilatérales, n'a pas de mots assez durs pour exprimer son indignation. « Pour nous, il y a trois questions. La peine de mort, tout d'abord. Pour l'UIP, au XXI^e siècle, c'est tout simplement inhumain. La notion de « crime » d'adultère, ensuite. Nous trouvons cela complètement aberrant. Quant à la lapidation, c'est grotesque ! Pour ces trois raisons, nous sommes scandalisés », déclare le Secrétaire général de l'UIP, Anders Johnsson. « Ne rien faire pour Amina serait tout bonnement inconcevable ! Nous ne pouvons pas nous croiser les bras ! ». *La Tribune de Genève – 10 mai 2003*



Photo Héctor Yañez.

Le quotidien chilien *El Mercurio* a annoncé en première page de l'une de ses éditions le lancement du guide UIP/ONU relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à son Protocole facultatif. De gauche à droite, Mme Gwen Mahlangu, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, Mme Angela King, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et conseillère spéciale pour l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme, et Mme Isabel Allende, Présidente de la Chambre des députés du Chili.

Elles et ils ont dit :

La Convention est l'instrument le plus complet dont on dispose en matière de droits des femmes, étant donné qu'il s'étend à tous les aspects essentiels de la personne humaine. Les parlements doivent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que de son protocole facultatif. Nous devons sensibiliser les autorités des Etats qui n'ont pas encore ratifié ces deux instruments.

M. Sergio Páez, Président de l'UIP

Ce guide est une très bonne idée, parce que dans certains pays, ces questions sont très importantes. Si dans certains autres pays, il semble que les discriminations soient moins importantes, ce n'est qu'une impression. Car même dans les pays nordiques, lorsque nous parlons avec nos collègues, elles nous disent que la violence contre les femmes, au sein de la famille, existe. Les femmes font aussi souvent face à des discriminations à leur encontre, dans la recherche d'un emploi.

Mme Ingrida Udre, Présidente du Saeima de Lettonie

Suite page 12

Évolution parlementaire

CROATIE

Le 2 avril 2003, le Parlement a approuvé des amendements à la loi électorale pour conférer une meilleure représentation aux minorités ethniques à l'issue des prochaines élections. Aux termes de la loi révisée, les minorités ethniques (il s'agit essentiellement des Serbes, des Italiens et des Hongrois) auront droit à huit députés au Parlement, contre cinq à l'heure actuelle. Les Serbes, qui constituent la plus importante minorité, auront trois représentants, les Italiens et Hongrois, un pour chaque communauté, et toutes les autres minorités réunies, trois députés. Les prochaines élections générales sont prévues pour le 4 avril 2004 et le Parlement est tenu d'adopter toute réforme électorale au moins un an avant cette échéance.

KIRGHIZISTAN

Le 2 janvier 2003 a eu lieu un référendum portant sur la Constitution révisée. Les électeurs étaient appelés à dire «oui» ou «non» aux changements introduits, dont la transformation de l'actuel parlement bicaméral en parlement monocaméral, et à faire savoir s'ils souhaitaient voir le Président Askar Akaev rester en poste jusqu'à décembre 2005 (date d'expiration de son mandat constitutionnel). Selon les résultats officiels, 76,61 pour cent des électeurs se sont prononcés en faveur des amendements proposés, et 10,2 pour cent contre; quant à la proposition visant à permettre au Président Akaev de rester en poste jusqu'à l'expiration de son mandat pour superviser la mise en œuvre des réformes, elle a reçu 78,74 pour cent de votes favorables. La Constitution ainsi amendée est entrée en vigueur le 18 février 2003 après signature du décret de promulgation par le Président Akaev.

LIECHTENSTEIN

Des réformes constitutionnelles conférant notamment de vastes pouvoirs additionnels au Prince Hans Adam II ont été approuvées par référendum le 16 mars 2003. Ce vote faisait suite à des mois de campagne animée pour ou contre les propositions dont le promoteur est le Prince qui avait émis ces idées il y a une dizaine d'années. Les amendements à la Constitution de 1921 ont été approuvés par 64,3 pour cent des votants; le référendum a enregistré une forte participation établie à 87,7 pour cent des 16.500 électeurs. Le monarque est maintenant habilité à congédier le gouvernement et à nommer des premiers ministres par intérim et n'est pas soumis à l'autorité de la Cour constitutionnelle. Il lui est également reconnu le pouvoir de nommer des juges. Par contre, les réformes constitutionnelles enlèvent au Prince le droit de gouverner par décret dans les situations d'urgence pour une durée indéterminée et de proposer des personnes au gouvernement. Elles confèrent enfin au peuple le droit de réclamer l'abolition de la monarchie par référendum.

LITUANIE

Le 24 décembre 2002, la Cour constitutionnelle a proscrit le cumul de fonctions de député du Parlement et de membre d'un conseil local. Les juges ont décrété que le Président de la République, les parlementaires, les membres du gouvernement, les juges et d'autres individus dotés d'un statut spécial par la Constitution ne sauraient siéger dans des conseils locaux.

Le 23 janvier 2003, le Parlement a modifié l'article 47 de la Constitution à l'effet d'accorder aux entités juridiques étrangères et aux personnes physiques le droit d'acquérir des terres agricoles dans le pays. La loi est entrée en vigueur un mois après son approbation par 116 voix contre quatre, avec quatre abstentions, mais les ventes de terres ne pourront avoir lieu qu'en 2011 - sept ans après l'accession officielle de la Lituanie à l'UE - le pays ayant négocié une période transitoire durant la phase des pourparlers avec l'UE.

Le 25 février 2003, le Parlement a décidé par vote à une très large majorité de réviser la loi référendaire en allégeant

les conditions requises pour faire approuver les initiatives soumises au suffrage populaire. Il a maintenu cette condition que plus de la moitié des électeurs doivent participer au référendum pour qu'il soit validé, mais a ramené à une simple majorité des suffrages exprimés le nombre de votes favorables requis pour l'approbation des initiatives en question, qui était d'un tiers de l'ensemble des électeurs auparavant. Les nouvelles dispositions autorisent également l'étalement du vote sur deux jours, prolonge la durée prévue pour le vote par correspondance et élargit la liste des personnes habilitées à voter à domicile.

PHILIPPINES

Le 5 février 2003, le Congrès a approuvé une loi électorale conférant le droit de vote aux Philippins de l'extérieur. Pour la première fois, quelque 7,4 millions de ressortissants du pays résidant à l'étranger pourront exprimer leur suffrage lors d'élections nationales. Les élections présidentielles et législatives de mai 2004 représentent la première occasion de mesurer l'impact de cette loi sur l'avenir politique du pays. Aux termes de la nouvelle loi, les Philippins de l'extérieur peuvent exprimer leur suffrage dans les ambassades et consultants du pays ou, dans certaines régions, voter par correspondance.

QATAR

Le 27 avril 2003, les électeurs qatariens ont approuvé par référendum une nouvelle Constitution remplaçant l'«Ordre politique provisoire» de 1972. La nouvelle loi fondamentale prévoit un parlement de 45 membres, dont 30 élus par scrutin ouvert aux femmes, tant pour faire acte de candidature que pour exprimer leur suffrage. Les 15 restants sont nommés par l'Emir, qui choisit également le Premier Ministre et les ministres du gouvernement. Le futur Parlement sera investi de pouvoirs d'interpellation et de censure de ministres, mais l'Emir conserve le pouvoir de dissolution du Parlement. Ce dernier aura un mandat de quatre ans, des pouvoirs législatifs et voix au chapitre sur le budget national. Les élections à ce parlement sont prévues pour 2004. La Constitution de 150 articles prévoit également la mise en place d'un pouvoir judiciaire distinct.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 15 mars 2003, le général François Bozizé a renversé le Président élu Ange-Félix Patassé et s'est autoproclamé Président. Peu de temps après la prise du pouvoir, il a dissous l'Assemblée nationale et le gouvernement et suspendu la Constitution. L'Assemblée nationale a été remplacée par un Conseil national de transition, organe consultatif et législatif créé en avril 2003. Composé de représentants issus de tous les milieux, politiques, religieux, professionnels et sociaux, le Conseil a pour mandat d'élaborer une nouvelle Constitution, ainsi que de préparer une conférence pour un dialogue national et des élections. En juin 2003, le Président Bozizé a annoncé pour janvier 2005 le retour à un ordre constitutionnel en Centrafrique, faisant aussi part de son intention d'organiser un dialogue national, un référendum constitutionnel en 2004, une élection présidentielle au troisième trimestre 2004 et des élections municipales et législatives au quatrième trimestre de la même année.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le 5 avril 2003, le Président Joseph Kabila a promulgué la nouvelle Constitution consacrant un accord de paix pour mettre fin à plus de quatre années de guerre. L'accord de paix a été mis au point le 2 du même mois à Sun City (Afrique du Sud) et approuvé par toutes les parties au conflit. La nouvelle Constitution prévoit un gouvernement de transition comprenant des représentants des groupes rebelles et des partis d'opposition, qui restera en place pendant deux ans et demi au maximum,

période à l'issue de laquelle se tiendraient les premières élections démocratiques du pays depuis quatre décennies. M. Kabila sera à la tête de ce gouvernement de transition et quatre vice-présidents seront choisis au sein des principaux groupes rebelles, de l'opposition civile et du gouvernement actuel.

RWANDA

Les Rwandais se sont prononcés le 26 mai 2003 par référendum sur un projet de nouvelle Constitution dont la ligne directrice est la lutte contre l'«idéologie du génocide» et les divisions ethniques, et qui est censé mettre un terme à une «transition» de près d'une décennie, consécutive aux massacres de 1994 qui ont fait un million de morts parmi les Tutsis (minoritaires) et les Hutus modérés. Le projet de nouvelle Constitution a recueilli 93 pour cent de «oui» avec un taux de participation de 87 pour cent.

Le nouveau texte autorise le multipartisme mais réglemente les activités des partis politiques, qui doivent notamment faire partie d'un Forum de concertation, chargé de favoriser le consensus. Les partis ne peuvent, par ailleurs, s'identifier à aucune race, ethnie, tribu, entité clanique, région, ou religion, ni être fondés sur des considérations de sexe sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la dissolution, prononcée par une Haute Cour de la République. La Constitution prévoit également l'élection du président de la République au suffrage universel direct pour un mandat de sept ans, renouvelable une fois. Est également prévue l'élection au suffrage universel de la majorité des députés de l'Assemblée nationale, les autres députés étant élus notamment par les Conseils des districts, des villes et de la Ville de Kigali (24 femmes), par le Conseil national de la jeunesse (deux députés) et par la Fédération des associations des handicapés (un député). La Constitution crée également un Sénat de 26 membres, dont une majorité est nommée, pour huit ans. Un effort particulier a été fait en ce qui concerne la représentation des femmes, par l'attribution d'au moins 30% des postes aux femmes dans les instances de prise de décision. Enfin, la Constitution remplace officiellement l'Armée patriotique rwandaise (APR), issue de l'ex-rébellion tutsie, par les Forces rwandaises de défense (FRD).

SUISSE

Le 13 décembre 2002, le Parlement s'est doté d'une nouvelle loi relative à son organisation, qui entrera en vigueur le 1er décembre 2003 et qui introduit notamment les modifications suivantes :

Le dépôt d'une motion qui porte sur un objet relevant du domaine de compétence du Conseil fédéral est autorisé. Si la motion est transmise par les deux conseils, le Conseil fédéral peut prendre lui-même la mesure exigée ; s'il refuse, il est tenu de présenter au Parlement le projet d'acte modifiant la répartition des attributions, de sorte que le Parlement ait la compétence de prendre la mesure exigée. Une motion ne peut plus être transformée en postulat, mais elle peut être modifiée par le second conseil. Cet instrument sera ainsi plus précis et plus efficace. La décision de donner suite à une initiative et d'élaborer un projet d'acte est désormais soumise à l'approbation des deux commissions de chaque conseil, et non d'un seul conseil comme c'est le cas actuellement (sauf pour l'initiative cantonale qui requerrait l'approbation des deux conseils). Avant d'édicter des ordonnances, le Conseil fédéral consulte les commissions compétentes de l'Assemblée fédérale si elles le demandent. En outre, les droits de consultation actuels dans le domaine de la politique extérieure sont maintenus et quelque peu étendus. L'Assemblée fédérale ne prend plus uniquement acte du programme de la législature, mais s'exprime par voie d'arrêté fédéral simple sur les objectifs du programme. Elle peut également choisir la forme de l'arrêté fédéral, plus contraignante et plus nuancée, pour d'autres planifications ou rapports importants. L'Assemblée fédérale, ses membres et ses organes peuvent accéder aux informations qui sont nécessaires à l'exercice de leurs attributions, mais sont soumis au secret de fonction. Tandis que le droit à l'information connaît certaines restrictions, à des degrés divers, pour les députés, les commissions législatives et même les commissions de surveillance, il est illimité pour les délégations des commissions de surveillance. Le Tribunal fédéral défend désormais lui-même ses intérêts devant le Parlement, sans médiation du Conseil fédéral.

« La diplomatie des peuples »



Q : M. Ricardo Lagos, vous avez inauguré la 108e conférence interparlementaire en tant que Président du Chili. La diplomatie parlementaire peut-elle être utile dans le contexte international actuel ?

Ricardo Lagos : Il est important de rappeler que la diplomatie parlementaire est une diplomatie directe. Les parlementaires sont les représentants des peuples. La diplomatie parlementaire est la diplomatie des peuples. Elle possède par conséquent la légitimité de chacun d'entre eux. La 108e conférence interparlementaire était importante pour le Chili et nous sommes très heureux d'avoir pu recevoir les parlementaires du monde entier dans notre pays.

Le Président chilien Ricardo Lagos a inauguré la 108ème Conférence à Santiago du Chili le 6 avril 2003.

Elles et ils ont dit :

Suite de la page 9

Peu de causes défendues par l'Organisation des Nations Unies ont suscité un soutien aussi massif et une diffusion aussi large que la campagne de promotion et de protection de l'égalité des droits des femmes. La Charte des Nations Unies a mis l'accent sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Depuis lors, l'ONU s'est attachée à mettre en place une structure internationalement convenue de stratégies, de critères, de programmes et d'objectifs pour faire progresser le statut de la femme dans l'ensemble du monde.

Mme Angela King, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et conseillère spéciale pour l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme

Le guide publié par l'ONU et l'UIP est très important. Tout d'abord pour les démocraties nouvelles parce qu'elles peuvent ainsi s'informer sur ce qui peut être fait et sur la manière de le faire. Il peut aussi être important pour les pays qui ont parcouru un long chemin comme mon pays parce qu'il est préférable que tout soit écrit pour que nous puissions nous rappeler les différentes étapes. En outre, c'est une dimension de la démocratie à laquelle nous devons toujours travailler parce que nous n'avons pas gagné ce combat une fois pour toutes, nous devons le mener chaque jour.

Mme Oddbjorg Starrfelt, Députée norvégienne. Présidente du Groupe des 12 Plus à l'UIP

En tant que femme, je souscris bien sûr à pareil Guide. N'oublions pas que les femmes représentent 50 % de la population mondiale, sans oublier les enfants. Nous n'avons toujours pas tous nos droits et les femmes sont

bien souvent traitées comme des objets par les hommes. Cela ne devrait pas être le cas. Ici aussi, l'UIP peut jouer un rôle utile en incitant tous les parlementaires à faire campagne et à renforcer les politiques menant à une meilleure qualité des rapports entre hommes et femmes. Et essayer aussi de faire diminuer la violence contre les femmes et les enfants dans la famille. Ce sont les hommes qu'il faut éduquer car c'est leur attitude qui engendre les tragédies que l'on connaît.

Mme Pensak Chagsuchinda, députée thaïlandaise. Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

En tant que parlementaires, nous devons veiller à ce que dans nos pays toutes les conventions internationales soient ratifiées à temps. Nous avons beaucoup de travail à accomplir maintenant que nous avons le Guide. Nous devons maîtriser les options du Protocole et nous assurer que des lois seront votées dans nos pays pour éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes et les enfants. Ce guide aura un impact dans les pays qui ne sont pas familiarisés avec la Convention et le protocole. Désormais, ils disposent d'indications sur ce que les parlements doivent faire, et nous, parlementaires devons débattre ces questions, examiner tous les programmes dans nos pays pour voir s'il y a des auditions, des lois, si elles sont discriminatoires et aussi faire en sorte que le Gouvernement présente les rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU. Les femmes ont aujourd'hui un meilleur outil.

Mme Margareth Mensah, Vice-Présidente du Conseil national de la Namibie

M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de l'Assemblée nationale du Mali l'affirme :

« Rien ne sera de trop pour conforter la promotion féminine »

« Le guide à l'usage des parlementaires sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et son Protocole facultatif, publié par l'UIP et l'ONU est une bonne chose. Tout ce que l'on peut entreprendre dans le domaine de la promotion des femmes, dans mon pays et au sein de mon Assemblée. Je suis ici également en qualité de président de l'Union parlementaire africaine et tout ce qui peut concourir à la promotion féminine sur le continent africain nous est sensible. C'est pourquoi nous avons salué cette initiative de l'UIP et nous y adhérons pleinement. Rien ne sera de trop pour conforter la promotion féminine et ancrer dans les esprits définitivement que la femme sur le plan de tout ce que nous pouvons entreprendre comme activité humaine sur la terre est l'égal de l'homme. Cela doit être compris aujourd'hui, admis, sans qu'aucun paternalisme ne vienne faire croire que l'on fait des cadeaux aux femmes. On ne leur fait aucun cadeau, elles n'ont que ce qu'elles méritent. Ce qu'elles ont gagné par la force de leur combat, à travers les siècles. C'est pour cela que je suis heureux que l'aboutissement de l'initiative prise par l'UIP soit consignée dans un document.

Q : A la conférence interparlementaire de Ouagadougou, il a beaucoup été question des mutilations sexuelles féminines. A votre avis, a-t-on avancé sur cette question ?

I.B.K. : On a en effet beaucoup avancé. Cela fait des décennies que l'on parle de cette question à travers le monde. En Afrique, nous sommes les premiers concernés, puisque chez nous, une majorité des femmes en est encore victimes. Il est important qu'au XXI^e siècle nous fassions en sorte que cela ne soit plus qu'un souvenir. Nous faisons des campagnes dans toute l'Afrique pour montrer les méfaits des mutilations sexuelles génitales pour que l'on comprenne qu'il n'y a là aucun gain pour la personne, mais au contraire des frustrations diverses. Et qu'il est bon que la femme ait l'intégralité de son corps comme l'homme. Là aussi il y a certaines pratiques liées à la culture, pas seulement en Afrique mais ailleurs dans le monde. Mais pour la femme, faisons en sorte de lutter ensemble pour qu'elle préserve son corps.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex-
Genève - Suisse
Tél : +41.22.919.41.50/16
Fax : +41.22.919.41.60
Courrier électronique :
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU
Room 3102,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
États Unis d'Amérique
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

Rédactrice :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Rogier Huizenga
Kareen Jabre
James Jennings
Alessandro Motter
David Neal
Susana Ortiz
Rosario Pardo
Ingeborg Schwarz
Valeria Sistik
Serguei Tchelnokov
Alain Valtat
Site web :
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP